



L'INTERSYNDICALE PNC

CRPN

TOUS PNC AF NOVEMBRE 2022

VALIDATION ANNÉE 2021



L'année 2021, avec vos temps et salaires, a bien été validée dans vos espaces personnels CRPN.

Dans votre notification de droits vous avez donc un état de votre future pension/ bonification/ majoration actualisée avec 2021.

Par contre l'année 2020 n'est toujours pas prise en compte. 2020 sera régularisé en 2024 ou avant si vous demandez votre pension en totalité ou en Temps alterné.

RAPPEL : Le calcul de la pension est basé sur le salaire brut annuel soumis à cotisations.

- **L'année 2020 est considérée comme une année à part**, puisque les jours d'Activité Partielle sont comptabilisés uniquement en temps mais pas en salaire.
- **L'année 2021 est considérée comme une année « normale ».**

Bien que l'Activité Partielle soit toujours présente, une disposition votée par vos administrateurs permettra de reconstituer le salaire moyennant des données supplémentaires qui seront fournies par AF ultérieurement. **Votre année sera donc validée comme si les jours d'Activité Partielle étaient cotisés.**

Cependant, certains PNC peuvent avoir constaté une baisse du brut déclaré par AF à la CRPN pour 2021. La raison : L'activité partielle.

Comme expliqué plus haut ces jours ne font pas l'objet de cotisations ni de déclaration de salaire et en conséquence impliquent une baisse de ce salaire.

Des données complémentaires venant d'AIR FRANCE permettront, ultérieurement, la validation de salaire au titre de ces jours d'activité partielle.

Donc si vous êtes dans ce cas de figure ne vous basez pas sur ces données pour effectuer vos simulations.

Vos administrateurs PNC à votre écoute



Stéphanie
Dulau



Rodolphe
Henriques



Franck
Grelin



Aline
Bernard